



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 1. Mars.) Depuis les dernières ouvertures, que la Porte avoit fait faire aux ambassadeurs de France & d'Angleterre, pour remettre en vigueur le règlement de 1746 concernant la conduite à tenir par les nations belligérantes & la navigation des neutres dans le Levant, cette affaire étoit restée dans l'indécision; & chaque courrier de Smyrne nous apportoit de nouveaux détails des violations commises contre le droit des gens, particulièrement par les deux corsaires françois armés dans ce port. En conséquence M^r. le baron de Haeften, ambassadeur des Provinces-unies, rappella ces jours-ci au Reis-essendi les instances, qu'il avoit déjà faites précédemment, pour mettre fin à ces excès; & lui présenta pour cet effet le mémoire suivant.

“ Le soussigné ambassadeur de Leurs Hautes-Puissances, les Etats-Généraux des Provinces-unies, ayant été informé, que la polacre françoise, le St. Pierre, devoit sortir du port de Smyrne pour exercer de nouveau ses procédés irréguliers contre deux vaisseaux marchands qui sont attendus de Hollande, prie la Sublime-Porte de bien vouloir esjoindre aux caravelles du Grand-Seigneur, qui se trouvent actuellement dans l'Archipel, de prévenir toute insulte que le dit armateur françois voudroit entrepren-

I. Part.

E

dit